

N° CG 2006/III-2e/18  
Séance du 23 JUIN 2006



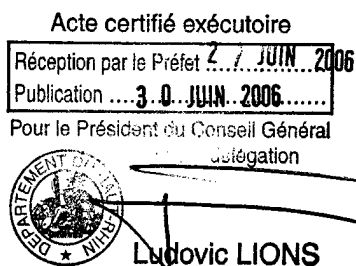
**PLAN DE REVITALISATION DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE  
CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA REGION ALSACE ET LE  
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs entre la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions